

5-CINQ

Société par actions simplifiée au capital de 2 661 380 euros

Siège social : 15 rue de la Fontaine – 77700 SERRIS

RCS MEAUX 882 573 751

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT **DU 5 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le cinq février,
À 17 heures 30,

Monsieur Laurent THOMASSIN, en sa qualité de Président de la Société 5-CINQ.

A pris les décisions suivantes relatives à la rectification du montant du capital social et à la modification corrélative des statuts.

Le président, après avoir pris acte d'une erreur dans le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 juin 2024, décide de procéder à sa rectification.

La souscription de 1 580 actions nouvelles réservée à Monsieur Emmanuel CAMUS par apports en numéraire pour un prix global de 20 000 euros, soit 15 800 euros de nominal et 4 200 euros de prime d'émission, a pour conséquence une augmentation de capital de 15 800 euros et non de 20 000 euros comme indiqué par erreur.

Il décide en conséquence de rectifier l'article 7 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de deux millions six cent cinquante-sept mille cent-quatre-vingt euros (2 657 180 €). »

Le reste de l'article demeure inchangé

Le président donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser cette rectification et d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Monsieur Laurent THOMASSIN,
Président

